



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 28/05/2024

Objet : Demandes de subventions Club Jeunes

L'an deux mille vingt et quatre et le 28 mai à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole,
HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et
Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, HOLIET
Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline,
et Mrs. DURAND Thierry, BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : M. DURAND Thierry donne procuration à Mme FONTAINE Sonia,
Mme AILLAUD Marion donne procuration à M. Samuel HOLIET, M. CHAMBRE
Emmanuel donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/05/2024

Délibération n° 2024/04/30

OBJET : Demandes de subventions Club Jeunes

Madame le maire rappelle que lors de sa séance du 2 avril le conseil a sollicité une subvention auprès de la CAF pour l'organisation d'un séjour cet été pour le Club Jeunes.

La CAF n'ayant pas obtenu le budget qu'elle avait demandé, elle est actuellement dans l'impossibilité de financer cette action.

Madame le maire propose donc de solliciter 2 autres financeurs :

- L'association Educ'Alpes dans le cadre de l'opération Nuits Alpines 2024,
- Le Comité départemental des services aux familles, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Jeunesse Education populaire 04.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Séjour	2 992 €	EDUC ALPES	500 €
Transport	527.27 €	AMI JEP 04	2 000 €
		Participation des familles	540 €
		Commune	479.27 €
	3 519.27 €		3 519.27 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement présenté,
- Décide de solliciter les financements ci-dessus,
- Autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Malijai,

Le 28 mai 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com